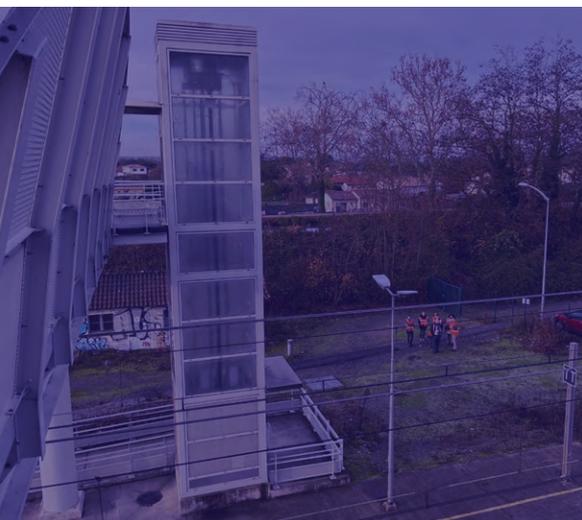


Une ligne ferroviaire nouvelle
Toulouse – Bordeaux – Dax

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Sommaire

1.	Éditos	pages 3 & 4
2.	La SGPSO est un établissement public local	page 5
3.	La ligne nouvelle du Sud-Ouest de la France et de l'Europe.....	page 6 & 7
4.	Les instances de la SGPSO	page 8
5.	Les instances auxquelles participe la SGPSO	page 9
6.	Le financement.....	pages 10 à 13
7.	La technique.....	pages 14 & 15
8.	Les Ressources Humaines et le fonctionnement.....	pages 16 & 17
9.	La valorisation.....	pages 18 & 19
10.	Les actions spécifiques.....	page 20
11.	Les perspectives.....	page 21



Nous permettons la concrétisation du GPSO



CAROLE DELGA

*Présidente de la Région Occitanie
/ Présidente de la SGPSO*

Parce que notre territoire n'est pas connecté au réseau de grande vitesse européen, parce que Toulouse attend depuis 30 ans la LGV, parce que le train est le moyen de transport le moins polluant, parce qu'il est urgent de développer le ferroviaire, nous avons collectivement mené le combat pour la ligne nouvelle Toulouse-Bordeaux-Dax. Ce travail collectif a abouti à une première victoire : la création par une Ordonnance du 2 mars 2022 précisée par un Décret du 22 avril, de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest. Cette société est un établissement public local regroupant 24 collectivités d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine, ayant pour objectif le montage du projet de ligne nouvelle du Sud-Ouest. Celle-ci a été installée le 4 juillet 2022 par le préfet d'Occitanie, coordonnateur du GPSO.

Lors de ce premier Conseil de Surveillance, j'ai eu l'honneur d'être élue Présidente de cette structure afin d'accélérer la réalisation du projet. En 18 mois, nous avons collectivement pu faire avancer le GPSO de façon très significative. La gouvernance de l'Établissement public est établie et fonctionnelle, les relations partenariales et institutionnelles sont instaurées et d'ores-et-déjà fructueuses. L'équipe de la SGPSO est constituée et la structure est opérationnelle.

Ce rapport vous permettra de constater les avancées concrètes de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest et de mesurer les étapes qu'il nous reste à franchir. Deux sondages récents menés par Odoxa* ont confirmé que cette ligne est vivement attendue par les habitantes et les habitants du Sud-Ouest ainsi que par une majorité de Français et d'Espagnols. Depuis 30 ans, nos territoires s'engagent pour leur désenclavement, pour leur développement, pour leur environnement et une plus grande liberté de mouvement de nos concitoyens. Cette ligne, promue par l'État et les Collectivités du Sud-Ouest pour parfaire les liens et la décarbonation des mobilités du pays, permettra de connecter la péninsule ibérique avec le reste du continent et d'améliorer la desserte Est-Ouest de la France, autant de raisons qui font que l'Europe soutient ce projet puisqu'il permet de finaliser le cœur du réseau de transport européen et de relier les corridors Atlantique et Méditerranéen.

Le GPSO est désormais devenu une réalité. Il nous appartient maintenant collectivement de réussir ce qui constitue le plus important investissement public du siècle dans le Sud-Ouest de la France et de l'Europe.

Nous savons que la politique s'inscrit dans le temps long, ce projet en est le témoin offrant durablement à nos territoires une meilleure desserte, tant pour les grandes distances que pour les trains du quotidien.

* Mars 2024 auprès de 1 005 Français et 1 005 Espagnols
/ avril 2024 auprès de 1994 habitants du Sud-Ouest

La SGPSO est au travail

LE DIRECTOIRE

Guy Kauffmann,
Clara Kalaydjian,
Adrien Cadier

La SGPSO est un établissement public local à Conseil de Surveillance et à Directoire, ce dernier composé de trois membres. Après le recrutement de son président en octobre 2022, ses deux adjoints, leurs équipes et le secrétariat général l'ont été en 2023.

Ces 18 mois ont permis la mise en place de la structure et de son activité, en particulier en ce qui concerne son rôle premier de financement du GPSO pour la part des collectivités. Il s'est agi de fixer les déterminants financiers et budgétaires de façon à obtenir une base saine et efficiente pour les prochaines décennies et ainsi préparer au mieux la phase d'endettement.

Pour ce qui concerne son rôle technique, il s'est agi, d'une part, d'instaurer un dialogue de qualité avec le maître d'ouvrage, indispensable à une relation de travail efficace et dans la durée, de travailler à la constitution d'outils de suivi du projet et d'instruire des décisions stratégiques telle que la stratégie d'achat pour la réalisation de la ligne nouvelle, avec toujours la même boussole : la maîtrise des coûts et des délais du projet.

Enfin, pour ce qui concerne le secrétariat général, il s'est agi d'organiser la gouvernance, la comitologie et les relations institutionnelles, les ressources humaines et moyens internes pour permettre le fonctionnement optimal de la structure, la communication pour la SGPSO ainsi que la politique de valorisation du GPSO pour le compte de son Comité de Pilotage, tant en termes de coordination de la communication que de participation des acteurs et d'accompagnement des impacts du GPSO via un fonds de solidarité territoriale.

L'équipe de la SGPSO, composée en fin 2023 de 6 personnes, est opérationnelle et pleinement engagée dans sa mission de concrétisation de la ligne nouvelle du Sud-Ouest. Nous investissons au service de l'ensemble des habitants du Sud-Ouest dans le moyen de transport collectif le plus écologique !

Le Directoire

Directeur Général
Guy Kauffmann

Pôle Technique

Directrice Générale
adjointe - Technique
Clara Kalaydjian

Pôle Finances

Directeur Général
adjoint - Finances
Adrien Cadier

Secrétariat général

Secrétaire Général
Benoît Lemozit

Directrice du Financement
Lucia Navy

Secrétaire Générale adjointe
Géraldine Bur

1 La SGPSO est un établissement public local

* Les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ; les Métropoles de Bordeaux et Toulouse, les Départements de la Haute-Garonne, du Gers, des Landes, du Lot, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de Tarn-et-Garonne ; les Communautés d'Agén, d'Albi, d'Auch, de Cahors, de Castres-Mazamet, de Dax, de Maremne-Adour-Côte-Sud, de Montauban, de Mont-de-Marsan, de Muret, de Pau, de Tarbes-Lourdes-Pyrénées, du Sicoval.

À titre exceptionnel, ces collectivités du Sud-Ouest financeront ainsi un projet d'infrastructure de mobilité qui permettra l'amélioration des transports au quotidien et du fret tout autant que les liens intra-régionaux et grande distance avec la France et l'Europe, du Nord au Sud et de l'Atlantique à la Méditerranée.

La loi d'orientation des mobilités de 2019 permet la création d'établissements publics pour financer les grands projets de mobilité et concrétiser leur réalisation.

Créée par une Ordonnance du 2 mars 2022, précisée par Décret en Conseil d'État du 22 avril 2022, la Société du Grand Projet du Sud-Ouest gère ainsi la participation de 24 collectivités territoriales* au financement du GPSO et possède des compétences en matière de suivi des coûts et des délais, d'assistance au Comité de Pilotage et d'ingénierie territoriale.

La SGPSO a ainsi pour mission première de contribuer au financement de la ligne ferroviaire nouvelle du Sud-Ouest en gérant la participation financière des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales. La SGPSO peut aussi mobiliser ses ressources pour apporter un appui matériel et humain aux maîtres d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'infrastructure ferroviaire. Elle peut mobiliser ses ressources pour assurer un rôle d'expert auprès

du comité et, à l'initiative du comité de pilotage, un rôle d'auditeur. Elle peut également, au-delà du périmètre de l'opération, mener des missions connexes d'ingénierie relatives aux projets de développement territorial liés au GPSO.

Elle s'est vue confier en octobre 2023 par le Comité de pilotage du GPSO, la mission de coordonner les partenaires dans les opérations de valorisation et de communication sur le projet.

La SGPSO est un établissement public local à caractère industriel et commercial avec une équipe, des valeurs et une vision précise du projet. Depuis son installation le 4 juillet 2022 et dans la foulée de sa mise en place administrative, la structure a recruté, est au travail et fonctionne avec ses instances et ses partenaires.

2022

18 février Signature administrative du plan de financement du GPSO	2 mars Ordonnance de création de la SGPSO	14 mars Signature publique du plan de financement avec le Premier ministre et les élus	22 avril Décret en Conseil d'État pour la SGPSO	4 juillet Installation du Conseil de Surveillance de la SGPSO et premier Copil du GPSO	13 octobre Deuxième Conseil de Surveillance de la SGPSO et deuxième Copil du GPSO	13 décembre Troisième Conseil de Surveillance de la SGPSO
--	---	--	---	--	---	---

2023

10 mai Premier Conseil de Surveillance de la SGPSO et premier Copil du GPSO	28 juin Deuxième Conseil de Surveillance de la SGPSO	9 octobre Troisième Conseil de Surveillance de la SGPSO et deuxième Copil du GPSO	4 décembre Quatrième Conseil de Surveillance de la SGPSO et troisième Copil du GPSO
---	--	---	---

2

La ligne nouvelle du Sud-Ouest de la France et de l'Europe

Le Sud-Ouest de la France bénéficie d'une géographie exceptionnelle. Il est à la fois le carrefour entre la péninsule Ibérique - l'Espagne et le Portugal - et le Nord de l'Europe, ainsi que le carrefour entre l'Atlantique et la Méditerranée.

Les partenaires du GPSO ont conscience de leur responsabilité pour favoriser ces liens et portent l'ambition d'un développement durable, ainsi investissent-ils pour transmettre un territoire ancré dans son époque et adapté au siècle à venir.

Parce que l'un des défis qui se présente en Europe est bien celui de la mobilité, des individus comme des biens. Il s'inscrit dans le défi plus large de la lutte contre les changements climatiques et en faveur de l'habitabilité de la planète.



POUR NOS TERRITOIRES, LES MOBILITÉS FERROVIAIRES, POUR LE QUOTIDIEN COMME LA GRANDE DISTANCE, SONT TRÈS VERTUEUSES :

- Pour lutter contre le sentiment d'enfermement et d'assignation à résidence
- Pour connecter les individus et les peuples d'Europe en traversant les frontières
- Pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de carbone
- Pour diminuer les émissions de polluants et favoriser la qualité de l'air et notre santé
- Pour créer les conditions de développement des acteurs économiques locaux et européens
- Pour corriger les injustices territoriales et les enclavements, pour le bien-être territorial

Le GPSO est constitué de quatre opérations dans sa première phase

1. Les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT), entre Toulouse et Castelnau-d'Estrétefonds, dont les travaux nécessaires à la réalisation ont été déclarés d'utilité publique par arrêté du préfet de la Haute-Garonne du 4 janvier 2016 : 19 km de voies nouvelles permettant de disposer d'une infrastructure à 4 voies, réaménagement et mise en accessibilité des gares et haltes (Castelnau d'Estrétefonds, Saint-Jory, Fenouillet/St-Alban, Lacourtenourt, Lalande-Église, Route de Launaguet et Toulouse-Matabiau) avec création de pôles d'échanges multimodaux.

2. Les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB), entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans, dont les travaux nécessaires à la réalisation ont été déclarés d'utilité publique par arrêté du préfet de la Gironde du 25 novembre 2015 : création d'une 3^e voie sur 12 km et d'une 4^e voie au droit des points d'arrêts, réaménagement en pôle d'échanges multimodaux et mise en accessibilité d'une gare (Bègles) et de trois haltes (Villenave d'Ornon, Cadaujac, Saint-Médard-d'Eyrans).

3. La Ligne Nouvelle Toulouse-Bordeaux-Dax entre Saint-Médard-d'Eyrans (Gironde), Saint-Jory (Haute-Garonne) et Saint-Vincent-de-Paul (Landes), dont les travaux nécessaires à la réalisation ont été déclarés d'utilité publique par le décret n° 2016-738 du 2 juin 2016 : 327 km de voies nouvelles qui doubleront les lignes existantes.

4. Les gares et halte nouvelles : trois gares sont prévues à Mont-de-Marsan, Agen et Montauban, ainsi qu'une halte Sud Gironde. La gare existante de Dax sera desservie grâce à des raccordements entre la ligne nouvelle et la ligne existante.

À plus long terme, une seconde phase

en projet sera composée de deux opérations :

1. 91 km de voies nouvelles, mixtes voyageurs/fret entre Dax et l'Espagne, se raccordant à la ligne nouvelle de la première phase du GPSO et à la ligne nouvelle espagnole Vitoria-Bilbao-San Sebastián, dénommée « Y Basque », actuellement en travaux, à la frontière franco-espagnole à Bariatou.

2. Une halte Sud Landes. La gare existante de Bayonne sera desservie grâce à des raccordements entre la ligne nouvelle et la ligne existante.

2

La ligne nouvelle du Sud-Ouest de la France et de l'Europe



Cartographie du projet

Les corridors européens



3

Les instances de la SGPSO

La présidence du Conseil de Surveillance de la SGPSO est assurée en alternance tous les deux ans par la présidente ou le président des Régions Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine. Carole Delga est élue présidente le 4 juillet 2022. Alain Rousset lui succèdera à l'été 2024.

Le Conseil de Surveillance (CS) de la SGPSO est l'organe premier de gouvernance, défini par l'Ordonnance du 2 mars 2022 et le Décret en Conseil d'État du 22 avril 2022. Il délibère sur les grandes orientations stratégiques de l'établissement public et exerce en outre le contrôle permanent de la gestion. Il est composé des représentants des 24 collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales signataires le 18 février 2022 du plan de financement du GPSO entre l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés et SNCF Réseau.



Réunions sur la période : 7

Le Directoire comprend trois membres nommés par le Conseil de Surveillance pour 5 ans. Il propose au Conseil de Surveillance les orientations générales de la stratégie et de la politique de l'établissement, prépare les délibérations du conseil de surveillance et les exécute. Il définit l'organisation et les règles de fonctionnement de l'établissement public. Il est l'organe exécutif de l'établissement.



Réunion sur la période : 1, du fait de sa complétude en octobre 2023

Trois commissions, installées en juin 2023, formulent des avis techniques relatifs aux opérations soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance : une commission d'ingénierie financière ; une commission des contrats ; une commission des gares nouvelles.



Réunions sur la période : 4



Le Conseil de Surveillance (ci-dessus), le Bureau (ci-contre)

Un Bureau, installé en octobre 2023, est composé par les six collectivités principales finançant le projet, en l'occurrence les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les Métropoles de Bordeaux et Toulouse, les Départements de la Haute-Garonne et des Landes. Animé par la présidence, il participe à la préparation des décisions du Conseil de Surveillance et à leur suivi.



Réunions sur la période : 2

Bureau technique et pré-CS réunissent les techniciens des 24 collectivités pour échanger des informations et préparer les réunions de Bureau et du Conseil de Surveillance.



Réunions sur la période : 14

4

Les instances auxquelles participe la SGPSO

Le Comité de pilotage – Copil, prévu par l'article 1^{er} de l'Ordonnance du 2 mars 2022, est coprésidé par le préfet de la région Occitanie, par la présidente de la Région Occitanie et par le président de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il associe les personnes morales finançant le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest. Il réunit les parties prenantes notamment les collectivités de la SGPSO, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, ainsi que les services de l'État et l'Europe, par le biais du coordinateur du Corridor Atlantique du réseau transeuropéen.

Ce comité a pour objet d'associer l'État, la SGPSO et les collectivités qui financent le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest tout en préservant la capacité d'action des maîtres d'ouvrage à la conduite du projet dans les conditions de coûts et de délais prévus par les parties prenantes. En d'autres termes, il est le lieu de gouvernance des acteurs majeurs du projet, ses promoteurs et financeurs comme ses réalisateurs, afin qu'il soit parfaitement concrétisé.

La SGPSO co-organise le Copil avec la préfecture de la région Occitanie.



Réunions sur la période : 5

Les comités territoriaux de suivi sont les instances locales de dialogue mis en place par les préfets des départements de Haute-Garonne, de Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

Ils sont l'occasion d'associer les élus, les acteurs socio-professionnels et les associations afin de les informer de l'avancement du GPSO et de poursuivre la concertation selon le calendrier des opérations, pour accompagner la mise au point finale du projet.

Ils permettent également d'assurer le suivi et le respect, par les maîtres d'ouvrage, des mesures inscrites dans le dossier des engagements de l'État et d'assurer le suivi des mesures compensatoires environnementales qui seront définies dans la décision d'autorisation environnementale du projet.

La SGPSO y porte la voix des collectivités finançant le projet et apporte des informations sur son avancement.



Réunions sur la période : 6

L'écosystème – La SGPSO est par nature un Établissement public vivant par et pour le partenariat. Les premiers mois de son existence ont permis d'initier les échanges, spécifiques et réguliers, avec les partenaires concernés par et/ou impliqués dans le GPSO et ainsi contribuer à fédérer l'écosystème du projet.



Réunions et rencontres sur la période : plus de 100

Les 24 collectivités de la SGPSO, SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions (points formels mensuels), les préfets et DDT (Haute-Garonne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne) et leurs services, les DREAL Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, la DGITM, l'ADEME, l'ANCT, les représentations de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie en Europe, la DGMove, la BEI, la FRTP Occitanie, la Socorem, La Poste, LISEA, Purple Campus, la Compagnie du projet urbain, l'AUAT, AUrba, PlanB, Equans, le CESER Occitanie, la FNAUT Nouvelle-Aquitaine, Railconcept, Philexis, TenLog, Kevin Speed, l'ORT Occitanie, l'Ugap, Carcassonne Agglo, ACS Toulouse, le CCE Occitanie, Actia, le commissariat du corridor Atlantique pour l'Espagne, EuroSud Team, NGE-Atosca, la Dépêche du Midi, Sud-Ouest, la Tribune, Actu Toulouse, Rue89 Bordeaux, la Banque des Territoires, la DRFiP d'Occitanie, le contrôle de légalité de la préfecture de Haute-Garonne, Citiz, Systonic, la SLNMP, la SLNPCA, la SCSNE, la SGP...

5

Finances

Les grands paramètres budgétaires et financiers de la SGPSO ont été mis en place au service de l'avancement du projet.

La SGPSO a disposé fin 2022 des moyens budgétaires lui permettant l'exercice de ses missions grâce à des dotations d'amorçage de fonctionnement et d'investissement consenties par quatre collectivités. L'exercice 2023 a été consacré à l'activation des ressources propres de l'établissement public.

Ainsi, à l'issue du Conseil de Surveillance du 13 octobre 2022 d'adoption du premier budget de la SGPSO, celle-ci a pu engager les études indispensables au bon accomplissement de sa mission première de financement du GPSO, dont une première estimation des besoins de financement de la SGPSO, en termes de volume et de calendrier, à partir d'un recensement chiffré des besoins du maître d'ouvrage et d'une revue de ressources fiscales et budgétaires de l'établissement public.

Le budget 2023 de la SGPSO, premier budget en année pleine de l'établissement, a permis de poser les bases budgétaires de la SGPSO dans une période de transition : transition côté dépenses, car pour l'essentiel, les dépenses proposées par le maître d'ouvrage SNCF Réseau ont concerné l'avancement des études et des acquisitions foncières ; transition côté recettes également, car le dispositif fiscal n'est complètement activé que depuis le 1^{er} janvier 2024 et car il n'a été appelé en 2023 que 50% du quarantième

qui constitue l'engagement budgétaire des collectivités signataires du plan de financement du 18 février 2022.

Gérer la participation financière des collectivités

La SGPSO perçoit les contributions budgétaires de 24 collectivités territoriales signataires du Plan de financement le 18 février 2022.

Fin 2022, afin de soutenir la création de la SGPSO, 4 collectivités ont anticipé leur contribution annuelle à la SGPSO en versant une dotation d'avance aux budgets de fonctionnement et d'investissement de la SGPSO à hauteur de près de 13 millions d'euros.

Le plan de financement prévoit que les contributions budgétaires des 24 collectivités adhérentes à la SGPSO soient versées en quarante fractions annuelles, ce qui correspond à une contribution annuelle totale de 98 millions d'euros.

Répartition des dotations d'avance de fonctionnement et d'investissement versées fin 2022 – début 2023

Collectivités financeuses	Dotations d'avance de fonctionnement	Dotations d'avance d'investissement	Total versé
Région Nouvelle-Aquitaine	46 451	5 000 000	5 046 451
Département Haute-Garonne	22 443	3 500 000	3 522 443
Région Occitanie	37 477	2 726 232	2 763 709
Toulouse Métropole	18 360	1 500 000	1 518 360
Total général	124 731	12 726 232	12 850 963

Collectivités	Part	Contribution annuelle en M€
Région Nouvelle-Aquitaine	28,21 %	27,33
Région Occitanie	22,76 %	22,31
Département de la Haute-Garonne	13,63 %	13,36
Toulouse Métropole	11,15 %	10,93
Bordeaux Métropole	9,03 %	8,85
Département des Landes	2,52 %	2,47
Département du Tarn-et-Garonne	2,17 %	2,12
Département des Pyrénées-Atlantiques	1,79 %	1,75
Agglomération Pau Béarn Pyrénées	1,35 %	1,33
Département du Tarn	1,19 %	1,16
Muretain Agglomération	1,03 %	1,01
Agglomération du SICOVAL	0,76 %	0,74
Agglomération du Grand Montauban	0,67 %	0,66
Département des Hautes-Pyrénées	0,65 %	0,64
Agglomération de Mont-de-Marsan	0,55 %	0,54
Département du Lot	0,52 %	0,51
Agglomération d'Agen	0,48 %	0,47
Agglomération du Grand Albigeois	0,34 %	0,33
Département du Gers	0,31 %	0,31
Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	0,31%	0,3
Communauté de communes Maremnes-Adour-Côte-Sud	0,26 %	0,25
Agglomération Castres-Mazamet	0,19 %	0,18
Agglomération du Grand Cahors	0,09 %	0,09
Agglomération du Grand Auch	0,04 %	0,04
Total	100,00 %	98

Répartition des contributions annuelles prévues au plan de financement en vigueur, signé le 18 février 2022

Au regard du calendrier de travaux et des ressources nécessaires à la SGPSO pour payer le maître d'ouvrage, SNCF Réseau, l'année 2023 a seulement nécessité l'appel de 50% des contributions budgétaires des collectivités. Au titre de l'année 2023, près de 50 millions d'euros de contributions ont été versées dans le cadre de la mise en place des conventions de financement annuelles, signées entre la SGPSO et chaque collectivité adhérente.

L'application pleine et entière du principe du quarantième est prévue en 2024 en cohérence avec la montée en charge du maître d'ouvrage. Une première convention pluri-annuelle 2023-2027 a été signée avec Bordeaux Métropole. Ce mode de contractualisation pluri annuel a vocation à se généraliser à l'ensemble des collectivités financeuses.

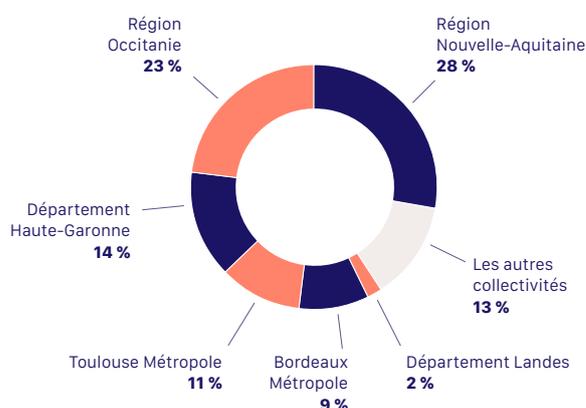
Percevoir la fiscalité dédiée au projet

Au 1^{er} janvier 2023, le premier étage du dispositif fiscal a été mis en œuvre. Il garantit une recette régulière et indexée sur l'inflation à partir de 2025. Il complète la contribution budgétaire des collectivités, pour préserver leur équilibre financier en diversifiant les sources de financement du projet. Le dispositif a vocation à favoriser la plus grande équité possible dans le financement du projet, en faisant contribuer l'ensemble des différents bénéficiaires de l'infrastructure et des services associés :

- Les entreprises du territoire,
- Les ménages dont les propriétaires fonciers,
- Les touristes et visiteurs.

La taxe spéciale d'équipement (TSE) est appliquée depuis l'année 2023. L'État verse mensuellement une fraction du produit total escompté, soit un montant total de 24 millions d'euros en 2023, avant l'entrée en vigueur en 2024 de l'entière du dispositif fiscal (seconde tranche de TSE, taxe spéciale complémentaire à la CFE, taxe additionnelle à la taxe de séjour).

Principales collectivités financeuses



Panier fiscal	Montant (en M€/an)		Personnes assujetties			Périmètre d'assujettissement
	2023	2024	Ménages	Entreprises	Touristes	
Taxe spéciale d'équipement (TSE)	24	29,5	✓	✓		Communes situées à moins d'1h des gares desservies par la future LGV Départements 09, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81 et 82
Taxe spéciale complémentaire à la CFE	-	21,5		✓		
Taxe additionnelle à la taxe de séjour	-	≈ 11			✓	
Total (en M€/an)	24	≈ 62				

Dispositif fiscal

La mise en œuvre du dispositif fiscal a fait l'objet d'une communication spécifique tout au long de l'année 2023, afin de permettre la bonne compréhension des publics assujettis. Une campagne d'information via la presse quotidienne locale a été réalisée dès le 1^{er} trimestre 2023. En lien avec les services fiscaux, une insertion a clarifié le montant dédié au GPSO dans les avis de taxes foncières. Concernant la taxe spéciale complémentaire à la CFE, l'administration fiscale a anticipé l'insertion d'une information dans la notice 2024. Concernant la taxe additionnelle à la taxe de séjour, deux courriers informatifs ont été adressés aux 200 collectivités collectrices de la taxe à destination du GPSO, pour préparer sa mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Obtenir des financements de l'Union européenne

La dimension européenne du projet est fondamentale, la France étant au carrefour des corridors clefs de transports, Atlantique, Méditerranéen et Mer du Nord-Méditerranée.

Le financement européen est attendu à hauteur de 20% du montant du projet. Le maître d'ouvrage, SNCF Réseau, est responsable de constituer et déposer les dossiers de demande de financement européen. L'ensemble des parties, SNCF Réseau, l'État et les collectivités représentées par la SGPSO se coordonnent en vue d'obtenir des décisions favorables au GPSO aux appels à projets émis par l'Union Européenne.

En juin 2023, le projet a été lauréat d'une tranche de subventionnement de près de 60 millions d'euros,

dans le cadre de l'appel à projet ouvert au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe pour 2022, portant à près de 100 M€ le total des financements européens attribués au projet.

Payer le maître d'ouvrage

D'abord constitué par les contributions anticipées puis par les contributions annuelles des collectivités mandataires, ainsi que par la fiscalité, le budget d'investissement a permis la conclusion, dès la fin de l'année 2022, de trois premières conventions de financement d'investissement (CFI) avec le maître d'ouvrage, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions. À l'issue de l'exercice budgétaire 2023, sept CFI ont été conclues pour un montant contractualisé de plus de 1,1 milliard d'euros, dont 560 millions d'euros à la charge de la SGPSO, incluant notamment les CFI de démarrage des travaux sur les AFNT et les AFSB signées à la fin de l'année 2023.

En étant signataire des CFI en lieu et place de chaque collectivité financeuse, la SGPSO permet à celles-ci d'étaler leur participation et favorise la solidarité des collectivités dans le financement de l'ensemble du projet.

Assurer l'ingénierie financière au service de l'avancement du projet

La structuration de la fonction budgétaire et comptable

La SGPSO s'est dotée dès le premier semestre

Niveau d'exécution des CFI signées par la SGPSO (en M€ au 31 décembre 2023)

	Date	Objet	Montant total de la CFI	Part SGPSO en M€	Part SGPSO en %	Versement 2022	Versement 2023	Niveau d'avancement
CFI LN	8/12/22	LN (2 ^e tranche APD études et foncier)	58,00	37,15	64%		7,43	20%
CFI AFSB	21/12/23	AFSB (solde foncier + réa 1)	580,00	290,00	50%		29,00	10%
CFI AFNT	23/11/22	AFNT (5 ^e tranche foncier)	18,00	9,00	50%		1,80	20%
	18/07/23	AFNT (1 ^{re} tranche travaux préparatoires et foncier)	5,50	2,75	50%		2,20	80%
	18/07/23	AFNT (2 ^e tranche travaux préparatoires)	34,00	17,00	50%		4,76	28%
	21/12/23	AFNT (réa 1)	401,49	200,75	50%		20,07	10%
CFI Gares	28/11/22	Gares (études préliminaires)	3,97	1,99	50%	0,20	0,30	25%
Total			1 100,97	558,63			65,56	

Niveau d'exécution des CFI au 31/12/2023

2023 des logiciels de gestion financière lui permettant d'assurer le traitement des flux et sécuriser son suivi budgétaire et comptable.

Les taux de réalisation des budgets de dépenses de fonctionnement (82%) et d'investissement (76%) attestent de la crédibilité des prévisions budgétaires et de l'activité de la SGPSO tout au long de l'année 2023.

Des partenariats déterminants

Un partenariat fécond avec les interlocuteurs fiscaux, budgétaires et comptables de l'État est mis en place pour accompagner la structuration budgétaire, comptable et financière de la SGPSO : services en charge du contrôle budgétaire au sein de la Préfecture d'Occitanie, services fiscaux et payeur régional au sein de la Direction régionale des finances publiques d'Occitanie.

La montée en puissance de la capacité d'ingénierie financière

Forte de l'expertise de ses équipes et des conseils financiers dont elle s'est entourée, la SGPSO a conduit tout au long de l'année 2023 des travaux sur la trajectoire financière pluriannuelle du projet, qui ont vocation à se poursuivre et s'intensifier.

Elle a également pris des premiers contacts, dans une optique exploratoire, avec certains partenaires financiers potentiels, en vue des futures levées d'emprunt (agences de notation, Banque Européenne d'Investissement, Banque des Territoires...).

Exécution du budget 2023
de la SGPSO

Recettes de fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	Taux d'exé
Fiscalité (TSE)	24,00	24,02	100%
Résultat 2022	0,07	0,07	100%
Total	24,07	24,09	100%

Dépenses de fonctionnement

	BP 2023	CA 2023	Taux d'exé
Masse salariale	0,88	0,77	88%
Moyens généraux	0,13	0,08	65%
Études et prestations	0,57	0,44	77%
Transfert fiscalité en investissement	22,43	6,14	27%
Dépenses d'ordre	0,06	0,00	4%
Total	24,07	24,09	100%
RÉSULTAT : 16,66			

Recettes d'investissement

	BP 2023	CA 2023	Taux d'exé
Recettes d'ordre	0,06	0,00	4%
Fiscalité transférée du fonctionnement	22,43	6,14	27%
Contributions des CT (50% du 40 ^e)	49,00	46,90	96%
Solde à percevoir sur dotations 2022	8,50	6,23	73%
Résultat 2022	6,30	6,30	100%
Total	86,29	65,57	76%

Dépenses d'investissement

	BP 2023	CA 2023	Taux d'exé
Dépenses diverses	0,06	0,04	56%
Crédit CFI pour SNCF Réseaux	86,23	65,56	76%
Total	86,29	65,57	76%
RÉSULTAT : -0,03			

Mise en place d'un dialogue étroit avec le maître d'ouvrage et d'outils de suivi

La SGPSO et son pôle technique ont mis à profit l'année 2023 pour instaurer un dialogue de qualité avec la direction de l'Agence GPSO, indispensable pour travailler efficacement et sur le long terme, et qui aura vocation à se renforcer au fur et à mesure de l'avancée du projet. Des points d'étape réguliers ont été instaurés en complément des comités techniques et des comités de pilotage. Des échanges sur le format du reporting de SNCF Réseau ont en outre été initiés, notamment sur les AFNT et AFSB, dont l'entrée en phase travaux en 2024 nécessite la mise en place d'un suivi beaucoup plus étroit des marchés et de leur exécution.

La SGPSO a en outre travaillé en 2023 à la mise en place de ses propres outils de suivi du projet. Le pôle technique a ainsi travaillé sur la rédaction du cahier des charges pour un marché de planification, pour lui permettre de disposer de son propre outil de planification. L'outil permettra à la SGPSO de mieux prévoir les chroniques de dépenses, de disposer d'éléments de communication aux collectivités locales financeuses sur le calendrier du projet et enfin de disposer d'une capacité de contre-expertise sur le planning, avec l'étude de scénarii variantes.

Définition de la stratégie d'achat

Le Copil du 4 décembre 2023 a approuvé le recours à des contrats de conception-réalisation pour la réalisation de la ligne nouvelle, compte tenu notamment des garanties importantes sur la maîtrise des coûts et des délais qu'offrent de tels contrats par rapport à un allotissement classique (loi MOP), et des synergies liées à l'internalisation de la conception au sein des groupements d'entreprises.

Cette décision structurante a permis à SNCF Réseau d'initier les travaux de préparation sur le cahier des charges des appels d'offres, et les travaux sur la définition de l'allotissement, c'est-à-dire le périmètre des lots, géographique et par nature de travaux.

La SGPSO a activement contribué aux débats, et à l'étude des schémas alternatifs (allotissement classique type loi MOP, marchés de partenariat). À la demande du comité de pilotage du 10 mai 2023, elle a ainsi mené une « étude de sourcing » (procédure innovante encadrée par le code de la commande publique) auprès des entreprises spécialisées dans la maintenance ferroviaire, pour identifier leurs capacités à réaliser la maintenance du projet et comprendre les enjeux en fonction des différentes stratégies d'achat envisageables. Le questionnaire a été mis en ligne le 9 juin 2023 et les auditions menées mi-juillet. Ont participé les principaux acteurs de la profession : SNCF Réseau, les trois mainteneurs privés expérimentés sur le sujet (Vinci Railways, Eiffage Concessions et Colas Rail) et un nouvel entrant (TSO). L'étude a été riche en enseignements pour la suite du projet, en mettant notamment en évidence l'importance d'impliquer le mainteneur dès la phase de conception, pour organiser le dialogue entre concepteur et mainteneur.





Enquête publique environnementale des AFNT

Le 7 septembre 2023, l'Autorité environnementale a rendu un avis très critique sur les AFNT. SNCF Réseau a retravaillé le dossier, avec la rédaction d'un mémoire en réponse, qui a été versé au dossier de l'enquête publique environnementale. Celle-ci s'est déroulée dans un climat apaisé, avec une réunion publique le 15 novembre à Fenouillet à laquelle la SGPSO a participé.

La SGPSO a contribué au débat public ; sa contribution rappelle l'importance des AFNT, et plus largement du GPSO, pour le report modal des voyageurs et des marchandises de la route vers le rail, et l'exigence qui est celle de la SGPSO en ce qui concerne la prise en compte des impacts environnementaux, tout au long du projet.

À la suite de l'enquête publique, la commission d'enquête a rendu le 28 décembre un avis favorable sur les AFNT, avec quatre recommandations, auxquelles SNCF Réseau a répondu dans un mémoire : (i) étudier la faisabilité de l'implantation d'une halte de Lespinasse, soit dans le cadre du projet, soit dans un projet indépendant et concomitant ; (ii) favoriser la concertation la plus étroite entre les divers acteurs concernés pendant les travaux et pour l'aménagement de l'environnement des gares ; (iii) améliorer la prise en compte des nuisances des riveraines du projet et (iv) affiner et actualiser les calculs de bilan carbone du projet pour prendre en compte un report modal amélioré avec la création du futur SERM.

Engagement de la phase REA sur les AFNT et AFSB

Le 4 décembre 2023, le Conseil de Surveillance de la SGPSO a validé la signature de deux conventions de financement portant sur une première tranche de travaux pour les AFNT et les AFSB, faisant changer le projet de dimension. Il s'agit en effet des premières conventions de financement de travaux signées par la SGPSO, d'un montant tout à fait significatif puisque le montant cumulé atteint près de 1 Md€, avec 401 M€ pour les AFNT et 581 M€ pour les AFSB. L'engagement de la SGPSO, cumulé sur ces deux conventions, atteint ainsi 491 M€.

Ces conventions ont permis à SNCF Réseau d'attribuer les marchés nécessaires au lancement des travaux principaux sur les AFNT et AFSB en 2024.

Ces conventions prévoient par ailleurs la signature d'un avenant après la finalisation des études de projet, prévue courant 2024 pour les AFSB comme pour les AFNT, pour prendre en compte leur impact sur le montant du projet. Cet avenant permettra par ailleurs de revoir les clauses de mise en responsabilité de SNCF Réseau, en cohérence avec les discussions à venir sur la convention-cadre entre l'État, la SGPSO et SNCF Réseau, prévue par l'ordonnance du 2 mars 2022.

Lancement des travaux de la Commission gares

Instaurée en juin 2023, la Commission gares de la SGPSO est animée par le pôle technique. Sous l'égide de son président Charles Dayot, Président de la Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan, un cycle régulier de réunions sur les sites des gares nouvelles du GPSO (Agen, Montauban et Mont-de-Marsan) a été lancé, pour mieux comprendre les enjeux liés au développement de ces gares et notamment leur accessibilité et les projets connexes du territoire.

La Commission gares s'est ainsi rendue le 24 octobre 2023 à Agen, où le Schéma des grandes infrastructures de l'Agglomération d'Agen, approuvé le 21 février 2013, lui a été présenté par les services de l'Agglomération d'Agen. Ce schéma prépare l'arrivée de la future gare ligne à grande vitesse, qui sera positionnée à proximité d'une rocade Ouest attendue pour le printemps 2024, d'un nouvel échangeur autoroutier A 62 Agen-Ouest, du Technopole Agen-Garonne déjà en exploitation et qui pourra accueillir une base travaux du GPSO. Le schéma prévoit enfin un axe pour les mobilités douces, le barreau de Camélat, en construction en octobre 2023.



7

Ressources Humaines et fonctionnement

La constitution de l'équipe de la SGPSO

Durant l'automne 2022, Le Directeur Général de la SGPSO a lancé, avec l'appui d'un cabinet expert, le recrutement des deux autres membres du Directoire et du Secrétaire Général. Le Directeur Général Adjoint Finances et le Secrétaire Général ont rejoint la SGPSO respectivement en février et mars 2023. L'équipe s'est étoffée au cours de l'année 2023 avec le recrutement de la Secrétaire Générale Adjointe (mai 2023), de la Directrice Générale Technique (septembre 2023), de la Directrice des Financements (octobre 2023).

L'équipe recrutée respecte la parité et ses membres sont issus de l'Administration de l'État, des collectivités locales ou encore du secteur privé. Les profils sont à la fois techniques et administratifs.

La diversité des statuts des salariés de l'équipe a exigé une attention spécifique lors de l'établissement des contrats ainsi que lors de la mise en place des rémunérations, avec notamment une complexité particulière dans la gestion des charges salariales et patronales due aux différents types de contrats de travail. La SGPSO s'est appuyée sur un prestataire RH et Paye pour mettre en place les opérations nécessaires à l'embauche et à la gestion courante des salariés.

Une politique RH

A également débuté durant le second semestre de l'année 2023 la mise en place progressive d'une politique générale en matière de ressources humaines qui s'est traduite notamment par :

- Une adhésion volontaire au cadre de la convention collective Syntec à l'instar d'autres établissements tels que la Société du Canal Nord Seine-Europe ;
- La mise en place des obligations conventionnelles relevant de l'employeur : en matière de prévoyance, de complémentaire santé, de mobilité domicile-travail...
- La mise en place de premières mesures sociales pour les salariés : pré-réservation de place en crèche, tickets restaurants...

L'installation de la SGPSO

Pour son fonctionnement, la SGPSO a fait appel à des professionnels reconnus pour la sous-traitance d'activités, les achats ou l'abonnement à des services :

- pour la gestion de la paye et des ressources humaines, avec un prestataire du Sud-Ouest (Toulouse), au plus proche des considérations des salariés ;
- en matière informatique pour la mise en place de la messagerie, de l'architecture serveur cloud et du site internet de la SGPSO, avec un prestataire du Sud-Ouest (Bordeaux) ayant des serveurs sur le territoire et une politique engagée en matière d'écologie et de sécurité ;
- pour le matériel informatique, la téléphonie, le réseau wifi domestique, le système d'impression de documents, la dématérialisation des signatures et des courriers, les logiciels comptable et de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, avec des prestataires locaux et nationaux ;
- pour la mobilité professionnelle des salariés, exclusivement par des moyens de transports collectifs et l'adhésion au service d'autopartage local Citiz ;
- pour l'information des salariés, avec divers abonnements à la presse quotidienne régionale ou à des médias nationaux ;
- pour ses locaux, grâce à une convention d'occupation de locaux loué par la région Occitanie à la SGPSO.

Organisation de la comitologie

Le Secrétariat Général de la SGPSO a la charge de l'organisation de la comitologie de la société (cf. partie 4) : mise à l'agenda et gestion des dates, envois des réservations de dates, des convocations et ordre du jour, rédaction des supports, conducteurs et notes, rédaction et gestion des délibérations, gestions des votes et des pouvoirs, constitution des dossiers de réunion, organisation matérielle...

Certaines charges courantes sont spécifiques à l'organisation de la comitologie de la société, notamment dans le cas des Conseils de Surveillance : frais de retranscription, système de vote à distance, installation de visioconférence, frais de réception, etc.

Structuration de l'activité budgétaire et comptable

En 2022, les services de la Région Occitanie sont intervenus en appui du Directeur Général de la SGPSO pour le suivi comptable de l'établissement. Par suite du recrutement du Secrétariat Général et de la Secrétaire Générale Adjointe début 2023, l'établissement s'est structuré en matière de gestion budgétaire et comptable.

Parmi les actions prioritaires menées, la SGPSO s'est dotée d'un logiciel de suivi budgétaire et comptable, ce qui a permis d'automatiser l'édition des actes comptables et de faciliter l'élaboration des documents budgétaires de l'établissement. Plusieurs salariés ont été formés à l'utilisation du logiciel au sein du Secrétariat Général et du Pôles Finances entre juin et octobre 2023. L'ensemble des flux comptables vers la DRFiP ont ainsi pu être dématérialisés à l'été 2023.

Par ailleurs, pour faciliter la gestion courante de la société et sur proposition de la DRFiP, une régie d'avances a été instaurée au printemps 2023. Son périmètre inclut les frais de fonctionnement courant (pour le SG : papeterie, petit équipement des bureaux, consommables...) et ceux impliqués par les déplacements. Les salariés disposent ainsi d'un moyen de paiement pour les frais courants liés aux activités professionnelles. La régie est reconstituée mensuellement sous contrôle de la DRFiP.

Dépenses de fonctionnement courant 2023 (arrondis)

Nature	Mandats émis (€)
Matériel et fournitures	4 900
Sous-traitance : paie, informatique...	28 000
Doc, prestation retranscription, traduction...	11 000
Valorisation et éditions	40 000
Missions et réceptions	24 000
Affranchissement et télécommunications	1 700
Concours divers (cotisations)	6 900
Locaux	28 000
Logiciel et nuage	40 000
Total	184 500

L'essentiel des investissements de la société réalisés en 2022 et 2023 a porté sur l'achat de matériel informatique et de téléphonie pour les salariés de la société.

La société a par ailleurs acquis des parts sociales de la Coopérative Citiz (réseau d'autopartage) et de l'Agence France Locale.

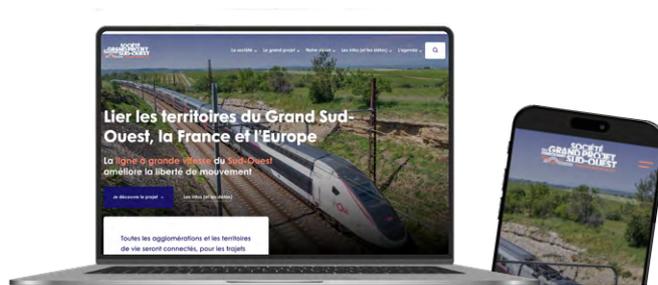
Le dernier investissement de la société a porté sur la création du logo de la société qui a été finalisée en septembre 2023.

Dépenses d'investissement en 2023

Nature	Mandats émis (€)
Concessions et droits assimilés	5 760
Matériel de bureau et matériel informatique	26 163
Titres immobilisés (droits de propriété)	4 150
Total	36 073

8

Valorisation



Après avoir écrit et partagé avec l'État et la maîtrise d'ouvrage une esquisse de plan de communication en juillet et août 2023, la SGPSO et l'État ont proposé au Copil une organisation collective de la communication autour du GPSO.

Communication

La SGPSO a ainsi été chargée par le Copil en octobre 2023 de coordonner la valorisation partenariale du GPSO et d'intégrer les plans de communication de chaque partenaire.

Elle réunit depuis octobre 2023 les parties prenantes (État, Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions) chaque mois au sein d'un Comité de coordination de la Communication (CoCom), émanation du Copil qui définit la stratégie et les actions à conduire.

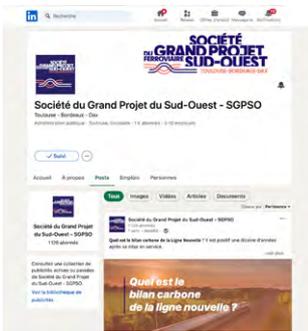
Le comité de pilotage du GPSO a demandé au CoCom de s'associer les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour concevoir et mettre en œuvre une politique de valorisation du GPSO, proposée par la SGPSO en trois objets :

- Un plan de communication global, incluant une stratégie de communication de crise et leurs mises en œuvre à travers des réalisations opérationnelles ;
- Un dispositif de participation des publics issus de la société civile ;
- Un Fonds de Solidarité Territoriale, qui sera défini et mis en œuvre par les financeurs du GPSO, au bénéfice des territoires concernés par l'infrastructure.

La SGPSO a organisé et coordonne ainsi un groupement de commandes avec l'État, SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions afin d'écrire, publier, gérer et animer les marchés publics et préparer la convention de financement correspondante. Les AMO sont attendues au printemps 2024.

Sans attendre et dès le printemps 2023, de nombreuses opérations de communication, outils et actions de relations publiques et institutionnelles ont été réalisés. La SGPSO a notamment :

- réalisé son identité visuelle, sa charte graphique, son logo, ses outils de signalétique et de communication professionnelle (papier entête, carte de visite, signatures mails, kakémono...)
- conçu, écrit et fait réaliser son site internet, mis en ligne en décembre 2023
- organisé sa présence sur les médias sociaux, en commençant par LinkedIn avec une page dédiée et des posts sur son action
- conçu, écrit, édité, promu et diffusé un document pédagogique présentant la fiscalité du GPSO mis en place par le Parlement. En 28 pages, ce dossier a pour objet d'informer et de faciliter la compréhension de l'architecture du dispositif fiscal et de ses principes
- écrit, coordonné les signataires et publié des communiqués de presse collectifs, en particulier à l'issue des Conseils de Surveillance et/ou des Copils ou lorsqu'il s'est agi de se réjouir du financement Européen obtenu ou encore de communiquer sur l'enquête publique pour l'autorisation environnementale des AFNT
- initié la mise en place de relations presses avec l'aide précieuse des services presses des deux Régions et de l'État



Relations institutionnelles

La SGPSO a également entrepris ses relations institutionnelles avec les partenaires. Des contacts et travaux ont ainsi été avancés avec :

- **La Commission Européenne via la DGMove :** Nous avons reçu à Toulouse au printemps le coordonnateur du corridor Atlantique, le Pr. Carlo Secchi, membre de notre Conseil de Surveillance et sa collaboratrice. Nous avons ensuite en septembre pu les rencontrer à Bruxelles, ainsi que le directeur adjoint de la DGMove et son adjoint, de façon que les financements européens soient discutés et sécurisés.
- **L'État français :** La présidente et le directeur général ont eu des rendez-vous et des contacts avec les ministres et leurs cabinets afin de faire prospérer les points du GPSO. Le directoire et le secrétariat général sont en relation quotidienne avec les services du préfet coordonnateur et les services de la direction régionale des finances publiques.
- **L'État espagnol :** Nous sommes en relation avec le Coordinateur du Corridor Atlantique afin d'échanger des informations et actualités sur le GPSO et le Y Basque.

- **Les Collectivités du Sud-Ouest :** La SGPSO est allée à la rencontre sur le terrain de toutes les collectivités qui composent son Conseil de Surveillance et est en relation plus fréquente avec les collectivités du Sud-Ouest qui le souhaitent.
- **Les opérateurs de l'État :** Des relations ont été nouées notamment avec le siège à Paris et la direction régionale Occitanie de l'ADEME de façon à organiser la meilleure façon de mettre à jour et valoriser les chiffres Carbone et des autres flux entrants et sortants, ainsi qu'avec le siège de l'ANCT afin d'envisager des actions avec les publics les plus éloignées des lignes nouvelles.
- **Les établissements publics :** Nous avons noué des relations avec les structures sœurs que sont la Société de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan et la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, avec lesquelles notamment des écrits communs ont été rédigés à l'attention de l'Europe ; la Société du Canal Seine Nord Europe, avec laquelle une rencontre a eu lieu à Compiègne en décembre 2023 ; la Société des Grands Projets à Paris.
- **Les institutions financières :** la SGPSO a pris des premiers contacts avec des banques institutionnelles (Banque européenne d'investissement, Banque des territoires), des banques commerciales, des banques d'investissement en vue de préparer le lancement d'émissions obligataires, des agences de notation...

9

Actions spécifiques 22/23

La SGPSO a conduit des actions spécifiques pour mener à bien sa mission en 2023 :

Des notes expertises

La SGPSO a réalisé en 2023 plusieurs expertises juridiques ou techniques et en particulier à la demande du Copil une large étude de sourcing relative à la maintenance du GPSO qui a permis l'audition de SNCF-R et de quatre entreprises privées actives dans le secteur de l'entretien des LGV. Ce travail a permis d'éclairer l'orientation prise par le Copil de décembre 2023 sur la stratégie d'achat en faveur de contrats de Conception Réalisation (COREA).

Une expertise juridique

Afin de sécuriser ses procédures de commande publique, la SGPSO a décidé de se faire accompagner par un cabinet d'avocats spécialisé pour la passation de ses marchés publics. D'octobre à décembre 2023, les équipes de la SGPSO ont ainsi rédigé trois dossiers de consultation des entreprises pour des marchés devant être publiés en 2024 :

- Mission de planification générale pour le suivi du projet du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (Pôle Technique)
 - Prestation d'avocats pour la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (Directeur Général)
 - Prestation de valorisation pour le Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (Secrétariat Général)
- Dans ce cadre, un projet de convention de constitution de groupement de commande entre l'État, la SGPSO, SNCFR et SNCFG&C a été validé en fin d'année 2023

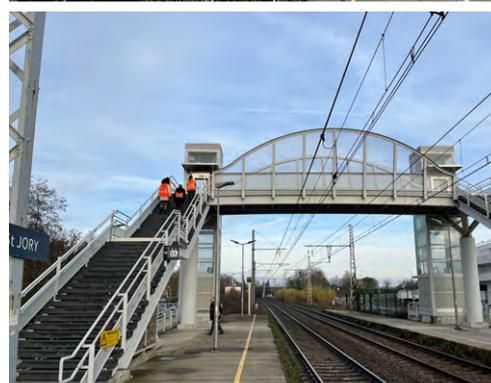
Inauguration du Purple Campus à Béziers



Inauguration de la Gare Matabiau à Toulouse



Visites des AFNT



Finances : une organisation qui se structure pour planifier, anticiper, se projeter

Après une phase d'amorçage et de transition sur le plan budgétaire et financier, la SGPSO devrait atteindre à partir de 2024 une première phase mature, avec :

- Côté recettes, l'entrée en vigueur de l'entièreté du dispositif fiscal et l'application pleine et entière du principe du 40^e concernant les contributions budgétaires des collectivités ;
- Côté dépenses, l'augmentation sensible des sommes versées au maître d'ouvrage, à partir des CFI en cours d'exécution et à conclure en 2024, compte-tenu notamment de l'entrée en phase de réalisation des AFNT et des AFSB.

Ce régime, avec des dépenses annuelles de l'ordre de 160 millions d'euros adossées à des ressources propres de la SGPSO du même montant, devrait prévaloir jusqu'en 2027 et le début des travaux sur la ligne nouvelle, dont le financement nécessitera la mobilisation d'emprunts. En parallèle, les travaux sur la trajectoire financière pluriannuelle du projet se poursuivent.

Les prochains défis consisteront à perfectionner le niveau de planification des dépenses et des recettes, continuer de structurer les procédures de gestion et d'établir une stratégie d'emprunt pour être prêts lorsque la SGPSO devra accomplir sa mission de préfinancement. Les pôles de la SGPSO sont mobilisés, en lien avec ses partenaires, pour atteindre cet objectif.

Technique : le GPSO à un moment charnière

Si en 2023 des travaux préparatoires avaient déjà commencé, l'année 2024 marque le début du chantier du GPSO : dès l'autorisation environnementale obtenue le 9 février, les travaux principaux des AFNT ont en effet pu commencer, et, de même, ceux des AFSB devraient commencer en septembre après obtention de l'autorisation environnementale. Côté ligne nouvelle, les campagnes géotechniques ont été lancées au

printemps 2024, les diagnostics archéologiques devront commencer à l'automne, et les déviations des réseaux début 2025.

2024, c'est aussi le début de la préparation des marchés de travaux sur la ligne nouvelle. La préparation des consultations et les négociations contractuelles qui s'ensuivront constituent un travail essentiel, primordial eu égard à ses implications sur la maîtrise des coûts et des délais, et de longue haleine ; ce sera ainsi un fil rouge du maître d'ouvrage et de la SGPSO qui suit ces questions avec attention.

L'enjeu pour cette année 2024, c'est aussi pour la SGPSO la négociation d'une convention-cadre avec SNCF Réseau et l'État. Prévue par l'ordonnance du 2 mars 2022, cette convention définira notamment les obligations et engagements et responsabilités du maître d'ouvrage en matière de respect des coûts et du calendrier. Il s'agit donc de la pierre angulaire de la relation entre le maître d'ouvrage et ses financeurs que sont la SGPSO et l'État.

Ressources Humaines et valorisation

En matière de ressources humaines, le Secrétariat Général organisera les recrutements attendus en 2024 et proposera une politique complète de ressources humaines applicable aux salariés de droit public et de droit privé de la SGPSO.

En matière de valorisation, le Secrétariat Général a écrit et proposé aux partenaires un groupement de commandes, une convention de financement et les pièces du marché pour répondre à la demande du Copil de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser des stratégies de communication et la participation de la société civile. Le DCE publié en début d'année 2024 permettra de bénéficier de ces stratégies à l'automne 2024 après un intense travail au printemps et à l'été.

Il organisera également la coordination de la présence et la communication commune des trois projets GPSO, LNMP et LPNCA aux Connecting Europe Days de Bruxelles en avril 2024.

Il organisera également les éditions et actions de promotion du GPSO, de ses bénéfices et de ses aménités ainsi que le processus de participations des publics à compter de l'automne 2024.



Lexique

ADEME	Agence de la transition écologique
AE	Autorité Environnementale
AFNT	Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse
AFSB	Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANCT	Agence nationale de la Cohésion des territoires
AUAT	Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse et de son aire métropolitaine
A'urba	Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine
BEI	Banque Européenne d'investissement
CCE Occitanie	Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France en Occitanie
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CFI	Convention de Financement d'investissement
CoCom	Comité de coordination de la Communication
COFIL	Comité de pilotage
CS	Conseil de Surveillance
DGMove	Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission Européenne
DRFiP	Direction régionale des finances publiques
ETP	Emploi temps plein
FNAUT	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports
FRTF	Fédération régionale des travaux publics
GPSO	Grand Projet du Sud-Ouest
LGV	Ligne à Grande Vitesse
ORT	Observatoire régional des transports
SCSNE	Société du Canal Nord Seine-Europe
SLNMP	Société de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan
SLNPCA	Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
SGP	Société des Grands Projets (anciennement Société du Grand Paris)
SGPSO	Société du Grand Projet du Sud-Ouest
TSE	Taxe Spéciale d'Équipement
UGAP	Union des groupements d'achats publics

Contacts

SGPSO
Secrétariat général
8, esplanade Compans Caffarelli
31000 Toulouse
sgpso@sgpsudouest.fr
06 84 04 94 63
sgpsudouest.fr



Directeur de la publication : Guy Kauffmann
Conception et réalisation : SGPSO et Agence Audiguier – Denbora Communication
Crédits photos : Alban Gilbert - Région Nouvelle-Aquitaine, Antoine Darnaud - Région Occitanie, Léo Arcangelli - Région Occitanie, Benoît Lemozit - SGPSO.
Sources : SGPSO, SNCFR

Une ligne ferroviaire nouvelle Toulouse – Bordeaux – Dax




PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*
 PRÉFET COORDONNATEUR
 DU GRAND PROJET FERROVIAIRE
 DU SUD-OUEST

**SOCIÉTÉ
DU GRAND PROJET
FERROVIAIRE
SUD-OUEST**
 TOULOUSE-BORDEAUX-DAX

LES PARTENAIRES

